



## GUIDE DE L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE SPORT

POLICE D'ASSURANCE N°970045274627853 RMA ASSURANCES

Ce guide est destiné aux clubs affiliés à la Fédération Royale Marocaine de Tennis et aux pratiquants de tennis sous toutes ses formes, titulaires de la licence fédérale en cours de validité. Il comporte les précisions sur la procédure de déclaration et d'accès aux prestations garanties par l'assurance responsabilité civile sport souscrite.

### Etendue de l'assurance RC sport

L'assurance RC Sport souscrite par la FRMT couvre à la fois :

**La responsabilité civile exploitation :** Les dommages causés aux tiers du fait de l'activité « sportive » organisée par la Fédération.

**Les indemnités contractuelles :** Il s'agit du paiement des indemnités au profit des pratiquants des clubs affiliés à la FRMT à la suite d'un accident sportif dont ils pourraient être victimes au cours des compétitions, matchs amicaux ou séances d'entraînement (**provenant de l'action soudaine**) ... ; Les indemnités contractuelles portent sur les risques suivants :

- **Décès accidentel :** En cas de décès d'un pratiquant assuré, l'assureur garantit le versement du capital prévu dans le contrat. (**Sont réputées accidentelles toutes atteintes corporelles non intentionnelles de la part de l'assuré et provenant d'une cause extérieure**)
- **Invalidité permanente :** En cas d'invalidité permanente suite à un accident garanti, et dès que les lésions sont consolidées, l'assureur garantit le versement au pratiquant assuré de la somme correspondant au capital assuré multiplié par le taux d'invalidité.
- **Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation :** l'assureur garantit aux pratiquants assurés le remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation engagés suite aux blessures occasionnées par un accident sportif garanti.

### Formulaire de la déclaration de l'accident de sport

Le club affilié à la FRMT où le sinistre est survenu, rempli, signe et cachète le formulaire « Déclaration d'accident de sport » téléchargeable sur le site de la FRMT via le lien suivant :

<https://www.frmt.ma/declaration-daccident-sport/> ou par scan du QR code :



**Déclaration d'accident Sport**  
« À remplir en deux exemplaires » (\*)

**Je soussigné :**  
.....( Représentant du club ) .....

**Agissant en qualité de :**  
.....( Qualité du représentant du club ex: Président, Secrétaire général, Directeur ... ) ...

**Assuré par police N° :** 970045274627853      **auprès de RMA AL WATANYA (AFMA)**

**Déclare par la présente que :**

**Victime :**  
.....(Nom et prénom de la personne accidentée) .....

**Matricule :** .....

**A été victime d'un accident sport survenu le :** ..... / .... / .... **(Date de l'accident)**

**Qui s'est produit comme suit :** ....., (Compte rendu succinct de l'accident) .....



## Etapes de déclaration de l'accident de sport et envoi des documents justificatifs

- Le club où l'accident est survenu doit produire et transmettre une copie scannée par mail de la déclaration de l'accident de sport, dans un délai **maximum de 5 jours ouvrables** suivant la date de survenance de l'accident à AFMA et LA FRMT:  
**Email Mme MAHBOUB Naima gestionnaire sinistre RC : [naima.mahboub@afmagroup.ma](mailto:naima.mahboub@afmagroup.ma)**  
**Email Mme MAJD Fatima sinistre dommage: [nouhaila.sedraoui@afmagroup.ma](mailto:nouhaila.sedraoui@afmagroup.ma)**  
**N° de téléphone AFMA : 05 22 42 80 55 – 05 22 42 80 54**  
**Mettre obligatoirement en copie l'adresse FRMT : [sinistres.rc@frmt.ma](mailto:sinistres.rc@frmt.ma)**
- Les pièces originales suivantes devant être soumises contre accusé de réception ou adressées par courrier, au service de gestion des sinistres RC au sein d'AFMA sis au **22 Bd Moulay Youssef, Casablanca 20070** :
  - La déclaration de l'accident de sport ;
  - L'original du certificat de 1<sup>ère</sup> constatation des blessures de l'accident ;
  - Les originaux des certificats de prolongations éventuelles ;
  - Les pièces justificatives de frais médicaux (*Ordonnances médicales, note d'honoraires du médecin traitant, factures radiologie, imagerie, analyses, prospectus et PPM des médicaments...*)
  - L'original du certificat de guérison avec, ou sans IPP après réalisation de l'ensemble des soins.Les pièces demandées peuvent être aussi transmise via les bureaux d'ordre d'AFMA ouverts à la ville la plus proche de la victime. Il est **obligatoire de mentionner** : « **A l'attention du service de gestion sinistres RC AFMA Casablanca** » afin garantir la réception de vos documents par le service traitant.
- Important :** La compagnie d'assurance pourrait décider d'une contre visite par un de ses médecins conseils à la ville la plus proche de la victime.

## Règlement des frais et indemnités liés aux sinistres éventuels

- Après traitement du dossier, l'assurance procède au règlement par chèque bancaire, au nom de la victime ou de son tuteur légal, dans la limite des plafonds suivants prévus par l'assurance RC sport:

<b>Risques liés à l'exploitation</b> (plafond)	
Dommages corporels	1 000 000 Dhs
Dommages matériels	1 000 000 Dhs
Dommages immatériels consécutifs	200 000 Dhs
Intoxications alimentaires	500 000 Dhs
Défense et recours	20 000 Dhs
Franchise	10% (min 500 Dhs)
<b>Indemnités contractuelles</b> (plafond)	
Décès	500 000 Dhs
Incapacité permanente totale	500 000 Dhs
Frais médicaux	20 000 Dhs
Transport par ambulance	3 000 Dhs
Prothèse dentaire	3 000 Dhs
Monture lunettes	700 Dhs

Pour plus d'informations : le contact **FRMT HAMALI Ayoub 06 66 13 76 94**

**LA FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE TENNIS**